

dans les lois régissant les compagnies, car on avait reconnu que la différence existant entre les lois des diverses provinces et la loi d'Ottawa était de nature à créer une surenchère dans l'incorporation des compagnies. En 1933, les autorités fédérales ont convenu de rédiger un projet de loi uniforme et ce projet a été soumis à la conférence interprovinciale, en janvier dernier.

Le premier ministre Taschereau, parlant à l'assemblée législative, peu de temps après la récente conférence, a laissé entendre qu'on en était arrivé à une entente, qu'Ottawa présenterait la loi cette session-ci et que les provinces suivraient son exemple. Il a dit à la Chambre qu'il ne restait qu'à régler de petites différences.

Cependant, cette semaine, M. Lanctôt et l'honorable M. Price ont découvert que les projets d'Ottawa ne conviennent pas aux provinces sous beaucoup de rapports et qu'il faudra d'autres négociations pour faire accorder les diverses manières de voir. Dans ce but, on a l'intention de former un comité représentant les gouvernements provinciaux, comité qui discutera par correspondance ce qu'on devra faire et en arrivera à une décision au cours de l'année, puis avisera Ottawa de sa décision.

On fait observer que les provinces, tout en désirant l'uniformité des lois afin de combattre sinon de faire cesser entièrement les maux existants, sont absolument indépendantes d'Ottawa en ce qui regarde les lois sur les sociétés commerciales, que leurs droits constitutionnels sont incontestables et que, si elles consentent à s'entendre sur une loi commune pour tout le pays, c'est seulement pour le bien-être général.

Je désire ajouter que nul représentant du Gouvernement ou du secrétariat d'Etat n'a été prié d'assister à cette réunion qu'on dit avoir été tenue à Toronto récemment, et que nous n'avons rien su des décisions qu'on aurait prises à cette réunion. J'ai eu tout simplement, comme mes honorables collègues, l'occasion de lire ces lignes qui paraissent émaner du bureau de l'assistant-procureur-général de la province de Québec.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Puis-je demander au ministre s'il n'est pas vrai que le projet de loi préparé est entre les mains des gouvernements provinciaux qui sont à l'étudier?

L'hon. M. CAHAN: Oui, et ces gouvernements devaient communiquer leurs avis au secrétariat d'Etat le ou avant le 1er mars. Nous n'avons rien reçu.

M. GRAY: Etant donné ce que nous venons d'entendre, le secrétaire d'Etat veut-il informer la Chambre s'il va ou non présenter au cours de la présente session un projet de loi tendant à la révision de la loi des compagnies?

L'hon. M. CAHAN: Je crois qu'il est nécessaire de reviser notre loi des compagnies. Je ne saurais dire si le Gouvernement va décider de remettre la chose à l'an prochain en attendant les avis des procureurs-généraux des diverses provinces.

[L'hon. M. Cahan.]

DEBARQUEMENT DE JACQUES CARTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. MAURICE BRASSET (Gaspé): Je désire savoir si le Gouvernement a l'intention de contribuer à la célébration du quatre centième anniversaire du débarquement de Jacques Cartier au Canada. Si telle est son intention, quelle somme versera-t-il?

M. HANSON (York-Sunbury): Pourquoi ne payez-vous pas la note vous-même?

L'hon. M. GUTHRIE: Je crois que l'honorable député devra inscrire sa question au *Feuilleton* et attendre le retour du premier ministre.

VAPEUR LOVAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. MAURICE BRASSET (Gaspé) (texte): Monsieur le président, est-il à la connaissance de l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) que le vapeur *Lovat* est actuellement pris dans les glaces dans un port de l'île du Prince-Edouard, chargé de provisions pour les îles de la Madeleine, et est-ce l'intention de l'honorable ministre d'envoyer un brise-glace pour le tirer de cette position?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine) (texte): Monsieur le président, c'est la première fois que mon attention est attirée sur cette question. Je vais m'enquérir immédiatement et tâcherai d'aider autant que possible la population des îles de la Madeleine.

DISCUSSION DES SUBSIDES

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Gagnon.

Allocation aux Empire Bureaux, \$21,535.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le ministre veut-il nous expliquer brièvement l'objet de ces bureaux?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): L'objet de ces bureaux est de recueillir dans les diverses institutions de recherches et chez les membres de ces institutions dans tout l'empire des renseignements sur les résultats de leurs travaux, et de disséminer ces renseignements dans tous les dominions. On y compile des renseignements et des statistiques au sujet de l'agriculture et l'on propage ces renseignements. Les fonctionnaires de notre dominion préposés aux travaux de recherches, quand ils vont dans le Royaume-Uni, se mettent immédiatement en contact avec ces bureaux qui leur procurent